

ARRETE MINISTERIEL n° 3751/MFPTEOP/DTSS
en date du 6 juin 2003 fixant les catégories
d'entreprises et travaux interdits aux enfants et
jeunes gens ainsi que l'âge l'imite auquel s'ap-
plique l'interdiction.

Article premier. - Est considéré comme enfant toute
personne âgée de moins de 18 ans. L'âge minimum
d'admission à l'emploi est fixé à 15 ans conformément
à l'article L 145 du Code du Travail.

Cet âge peut être ramené à 12 ans révolus par
dérogation du Ministre chargé du Travail pour des
travaux légers exercés dans le cadre familial, qui ne
portent pas atteinte à la santé, à la moralité et au
déroulement de la scolarité de l'enfant.

Art. 2. - La liste des catégories d'entreprises
interdites aux enfants et jeunes gens est donnée dans
le tableau joint en annexe.

Art. 3. - Cette interdiction s'applique aux établis-
sements agricoles, commerciaux et industriels de toute
nature ainsi qu'aux unités artisanales.

Art. 4. - Les contrevenants aux dispositions du
présent arrêté seront punis des peines prévues par les
lois et règlements en vigueur.

Art. 5. - Sont abrogées toutes dispositions contraires
au présent arrêté.

Art. 6. - Les inspecteurs du Travail et de la Sécurité
sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ETABLISSEMENTS OU UNITES ARTISANALES DANS LESQUELS L'EMPLOI
DES ENFANTS AGES DE MOINS DE DIX HUIT ANS
EST AUTORISE SOUS CERTAINS CONDITIONS

ETABLISSEMENT OU UNITES ARTISANALES	CONDITIONS	MOTIFS
Abattoirs d'animaux	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne peuvent être employés aux opérations d'abattage des animaux	Dangers d'accidents et de blessures
Production d'Acide chlorhydrique par la décomposition des chlorures de magnésium, d'aluminium et autres	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent des vapeurs et où l'on manipule les acides	Dangers de saturnisme
Acide muriatique (voir acide chlorhydrique)	Idem	Idem
Fabrication de l'Acide sulfurique)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent des vapeurs et où l'on manipule les acides	Dangers d'accidents.
Affinage de l'or et de l'argent par les acides	Idem	Idem
Sciage et polissage à sec de l'albâtre	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles
Dépôts d'allumettes chimiques	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés dans les magasins	Risques d'incendie
Dorure et Argenture sur métaux	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les poussières	Risques d'émanation
Battage des grands tapis	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les poussières	Idem Poussières nuisibles

Battoir à écorce dans les villes	Idem	Idem
Fabrication et dépôt de Benzine	Idem	Vapeurs nuisibles
Fabrication de Blanc de Zinc par la combustion du métal	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers de combustion et de condensation	Idem
Blanchiment (toile, paille papier)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent le chlore et l'acide sulfureux	Idem
Blanchisserie de linge	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on manipule du linge sale non désinfecté ou non lessivé	Dangers de maladies contagieuses
Soudures de boîtes de conserves	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés à la soudure des boîtes	Gaz délétères
Boutonniers et autres emboutisseurs de métaux par moyens mécaniques	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les poussières	Dangers d'affections pulmonaires Poussières nuisibles
Boyauderies	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés au soufflage	Dangers d'affections pulmonaires
Application des enduits du caoutchouc	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs de sulfure de carbone et benzine	Vapeurs nuisibles
Travail du caoutchouc avec l'emploi d'huiles essentielles ou de sulfure de carbone	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs de sulfure de carbone (voir battage)	Idem
Teillage du chanvre en grand	Voir teillage	
Chanvre imperméable	Voir feutre goudronné	
Fabrication de chapeaux de feutre	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles
Fabrication de chapeaux de soie ou autres préparés au moyen d'un vernis (fours à chaux)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on fabrique et applique le vernis	vapeurs nuisibles
Dépôts de chiffons	les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les poussières	Poussières nuisibles
Traitement des chiffons par la vapeur de l'acide chlorhydrique	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés au tirage et à la manipulation des chiffons	Dangers d'incendie
Chromolithographies	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les acides	Vapeurs nuisibles

Epaillage des laines et draps par voie humide	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs acides	Idem
Etoupes (transformation en) des cordages hors de service goudronnés ou non	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières de dégageront librement dans les ateliers	Emanations nuisibles
Faïence	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on pratique le broyage, le blutage	Idem
Fer (décrochage du)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent des vapeurs et où l'on manipule des acides	Vapeurs nuisibles
Fer (galvanisation)	Idem	Idem
Feuilles d'étain	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on emploie le sulfure de carbone	Poussières nuisibles
Feutre goudronné (fabrication du)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Idem
Feutres et visières vernies (fabrication du)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés à la préparation et à l'emploi des vernis	Dangers d'incendie et vapeurs nuisibles
Filature de lin	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque l'écoulement des eaux n'est pas assuré	Humidité nuisible
Fonderies en 2 ^{ème}	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés à la coudée du métal	Dangers de brûlures
Fusion de fer, de Zinc et de cuivre	Idem	Idem
Fourneaux (hauts)	Voir plâtre, chaux	Idem
Fours à plâtre et fours à chaux	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés au bronzage à la machine	Idem
Four à ciment	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les poussières.	Dangers d'incendie
Fabrication de collodion	Les enfants âgés de seize ans ne seront pas occupés dans les ateliers où l'on manipule les matières premières et les dissolvants	Vapeurs nuisibles
Blanchisserie des déchets de coton et cotons gras	Idem	Idem
Cordes d'instruments en boyaux (voir boyauderies)	Idem	Idem

Travail à sec des cornes, os et nacre	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers lorsque les poussières se dégagent librement.	Poussières nuisibles
Teinture de crins	Voir teintureries	
Crins de soie de porcs	Voir soies de porc	
Trituration des composés du cuivre	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégagent librement	Dangers maladies contagieuse Poussières nuisibles
Décrochage du cuivre par les acides	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où les poussières se dégagent librement	Gaz délétères
Dégraissage des déchets de laine	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégageront les vapeurs acides	Poussières nuisibles
Cardage des déchets de soie	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où les poussières se dégagent librement	Dangers d'affections pulmonaires
Dorure et argenture	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se produisent des vapeurs acides ou mercurielles	Vapeurs nuisibles
Extraction pour la fabrication des savons et autres usages des huiles contenues dans les eaux grasses.	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on emploie le sulfure de carbone	Vapeurs nuisibles
Battoirs à écorces	Voir battoir	
Application de l'émail sur les métaux	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on broie et blutte les matières	Emanations nuisibles
Huiles de pétrole, de schiste et de goudron, essences et autres hydrocarbures employés pour l'éclairage, le chauffage, la fabrication des couleurs et vernis, le dégraissage des étoffes et autres usages de fabrication, distillation	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés dans les ateliers de distillation et dans les magasins.	Dangers d'incendie
Huiles essentielles ou essences de térébenthine, d'aspic et autres.	Voir huiles de pétroles, de schistes, etc.....	
Huiles extraites des schistes bitumeux	Voir huiles de pétroles, de schiste	
Teillage de jute	Voir teillage	
Usine de trituration du liège	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où les poussières se dégagent librement.	Poussières nuisibles
Teillage en grand du lin	Voir teillage	
Dépôts de liquide pour l'éclairage au moyen de l'alcool et des huiles essentielles.	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés dans les magasins.	Dangers d'incendie
Lin (teillage en grand du)	Voir teillage	

Marbres (sciage ou polis. sec des)	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers.	Poussières nuisibles
Matières minérales (broyage a sec des)	Idem	Idem
Mégisseries	Les enfants âgés de moins de seize ans ne seront pas employés à l'épilage des peaux.	Dangers d'empoisonnement
Ménageries	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés quand les ménageries renferment les bêtes féroces ou venimeuses.	Dangers d'accidents
Moulins à broyer, plâtre, la chaux, les cailloux.	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés quand les poussières se dégageront librement dans les ateliers.	Poussières nuisibles
Nitrate métalliques obtenus par l'action directe des acides (fabrication des).	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs et où se manipulent les acides.	Vapeurs nuisibles
Noir minéral (fabrication du) par le broyage des résidus de la distillation des schistes bitumeux.	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers.	Poussières nuisibles
Olives (tourteaux de)	Voir tourteaux	
Ouates (fabrication des)	Idem	Idem
Papier (fabrication du).	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés au triage et à la préparation des chiffons.	Idem
Papier peints.	Voir toiles peintes	
Peaux, étoffes et déchets de laine (dégraissage des) par les huiles de pétrole et autres hydrocarbures.	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on traite par les dissolvants, où l'on trie, coupe et manipule les déchets.	Dangers d'incendie Poussières nuisibles
Peaux (lustrage et apprêtage des).	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers.	Poussières nuisibles
Peaux de lapins ou de lièvre (éjarrage et coupage des poils de)	Idem	Idem
Pétroles	Voir huiles de pétrole	
Pierre (sciage et polissage)	Idem	Idem
Pilleries mécaniques de drogues	Idem	Idem
Poêliers, fournaise, poêles et fourneaux en faïence et terre cuite	Voir faïence	
Porcelaine (fabrication de la)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers.	Poussières nuisibles

Poteries de terre (fabrication de) avec fours non fumivores	Idem	Idem
Extraction et piquage des grès	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans des ateliers.	Poussières nuisibles
Grillage de minerais sulfureux quand les gaz sont condensés et que le minerais ne renferme pas d'arsenic	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on produit le grillage.	Emanations nuisibles
Grillage et gazage de tissus	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les produits de combustion se dégageront librement dans les ateliers	Idem
Pouzzolane artificielle (fours à)	Idem	Idem
Réfrigération (appareils de) par l'acide sulfureux	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs acides.	Emanations nuisibles
Sel de soude (fabrication du) avec le sulfate de soude	Idem	Idem
Sinapismes (fabrication des) à l'aide des hydrocarbures	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se manipulent les dissolvants.	Vapeurs nuisibles Dangers d'incendie
Soies de porc (préparation des)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers.	Poussières nuisibles
Soude	Voir. Sulfate de Soude	
Soufre (pulvérisation et blutage du)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs acides.	Emanations nuisibles
Sulfate de peroxyde de fer (fabrication du) par le sulfate de protoxyde de fer et l'acide nitrique (nitro sulfate de fer)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs acides.	Vapeurs nuisibles
Sulfate de protoxyde de fer ou couperose verte par l'action de l'acide sulfurique sur la feraille (fabrication du)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs acides.	Vapeurs nuisibles
Sulfate de soude (fabrication du) par la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique	Idem	Idem
Sulfure de carbone (fabrication du)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs nuisibles.	Vapurs délétères Dangers d'incendie
Sulfures de carbone (manufacture dans lesquelles on emploie en grand les)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs nuisibles.	Vapeurs délétères Dangers d'incendie
Sulfure de carbone (dépôts de)	Idem	Idem
Superphosphate de chaux et de potasse (fabrication du)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent des vapeurs acides et des poussières.	Emanations nuisibles
Tabacs (manufactures de)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on démolit les masses.	Idem
Taffetas et toiles vernies ou cirés (fabrication des)	Les enfants âgés de moins de dix huit ans ne seront pas employés dans les ateliers où l'on prépare et applique les vernis.	Dangers d'incendie